

Séance du mercredi 27 mai 2020

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 19/05/2020

Présents : 15

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Secrétaire de séance :

Stephanie GAILLARD

L'an deux mille vingt et le vingt-sept mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS,

Présents : Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Stephanie GAILLARD, Eric BOUSQUET, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE, Stephanie SALIES, Pierre DUPONT, Christelle CHAUVET, Jean Christophe GUY, Cecile ROQUESALANE, Jordan ANGELVY, Georgette TOUZY, Luc AVELLANEDA

Représentés:

Absents:

Objet: Election des adjoints - 2020_018

Monsieur le Maire précise que l'élection des adjoints au maire, dans les communes de plus de 1000 habitants s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes. En revanche, cette obligation n'est pas une obligation de stricte alternance. « Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. » (art. L 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

Liste 1 : Bruno FILIOL, Stéphanie GAILLARD, Eric BOUSQUET.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants:

- nombre de bulletins : 15

- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 15

- majorité absolue : 8

A obtenu Liste 1 : 15 voix

La liste ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au Maire dans l'ordre :

Monsieur Bruno FILIOL, 1er adjoint au Maire,

Madame Stéphanie GAILLARD, 2e adjointe au Maire,

Monsieur Eric BOUSQUET, 3ème adjoint au Maire,

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Acte rendu exécutoire après dépôt

en Préfecture de AURILLAC le 04 JUIN 2020

et publication ou notification du

16 JUIN 2020

PREFECTURE DU CANTAL

04 JUIN 2020

BUREAU DU COURRIER

Le Maire,
A. DUJOLS

